



DECISION N°2024-090 relative à la composition du comité d'experts spécialisé "EAUX"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1;

Vu la délibération n°2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juin 2024.

DECIDE:

Article 1er : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Eaux » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 4 ans :

Monsieur BORNERT Gilles, président

Madame QUIBLIER Catherine, vice-présidente

Madame TOGOLA Anne, vice-présidente

Monsieur BOUDENNE Jean-Luc

Monsieur CIMETIERE Nicolas

Monsieur COMMAILLE Jean-François

Monsieur DAGOT Christophe

Madame DENOOZ Sabine

Monsieur FEDER Frédéric

Monsieur FOURNIER Matthieu

Monsieur GARNAUD-CORBEL Stéphane

Monsieur GASPERI Johnny

Monsieur GAUBERT Jean-Yves

Monsieur GONCALVES Julio

Monsieur GONZALEZ Jean-Louis

Monsieur HUMBERT Jean-François

Monsieur JORAND Frédéric

Monsieur LABANOWSKI Jérôme

Monsieur LABILLE Jérôme

Madame LARDY-FONTAN Sophie

Monsieur LEMÉE Rodolphe

Madame LUCAS Françoise
Madame MENDRET Julie
Monsieur MOULIN Laurent
Monsieur MOULY Damien
Madame PETIT Fabienne
Madame ROUSSEAU-GUEUTIN Pauline
Madame SAUVANT-ROCHAT Marie-Pierre
Madame TROTTIER Mylène
Monsieur WURTZER Sébastien

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 25/06/2024

Le Directeur Général

Pr Benoît VALLET